



Le 30 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Selon nos registres, vous détenez des parts d'un ou de plusieurs des fonds communs de placement RBC GMA suivants (individuellement et collectivement, un ou les « **fonds** ») :

Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC

Le 12 novembre 2025, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« **RBC GMA** ») a annoncé la destitution de O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. (« **OSAM** ») à titre de sous-conseiller des fonds, avec prise d'effet vers le 13 mars 2026. Par suite de la destitution, RBC GMA propose d'apporter plusieurs modifications aux fonds en vue d'accroître leur rendement rajusté en fonction du risque à long terme, y compris des fusions et la modification des objectifs de placement. Les modifications proposées sont présentées ci-après et sont assujetties à l'approbation des porteurs de parts.

Nous vous écrivons donc pour vous aviser qu'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts de chacun des fonds (chacune, une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** ») aura lieu le vendredi 13 février 2026 à 14 h (heure de l'Est) aux bureaux d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., 1 First Canadian Place, 63rd Floor, 100 King Street West, Toronto (Ontario) M5X 1B8.

Si l'assemblée est ajournée pour quelque raison que ce soit, elle sera reprise le vendredi 20 février 2026 à 14 h (heure de l'Est) aux bureaux d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., 1 First Canadian Place, 63rd Floor, 100 King Street West, Toronto (Ontario) M5X 1B8.

Points à l'ordre du jour des assemblées

A. Objectifs de placement proposés – Aux assemblées, les porteurs de parts des fonds applicables seront appelés à examiner les modifications proposées aux objectifs de placement (les « **objectifs de placement proposés** ») du Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC et du Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC (collectivement, les « **fonds en transition** »).

Les modifications proposées aux objectifs de placement du Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC et du Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC visent à mettre en œuvre les changements à apporter aux stratégies de placement quantitatives employées par les fonds en transition. Si les objectifs de placement proposés sont approuvés, RBC GMA aura recours à ses stratégies de placement QUBE, qui suivent une méthode de placement quantitative, ce qui devrait améliorer le rendement rajusté en fonction du risque à long terme des fonds en transition. Selon la méthode de placement quantitative QUBE, RBC GMA surveille et examine continuellement les fonds QUBE RBC.

Si les objectifs de placement proposés sont approuvés, le Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC sera renommé Fonds d'actions américaines neutre en devises QUBE RBC et le Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC sera renommé Fonds d'actions internationales QUBE RBC.

Incidences des objectifs de placement proposés sur les frais. Dans le cadre de ces modifications, les ratios des frais de gestion (« **RFG** ») globaux des fonds en transition, qui comprennent les frais de gestion et les frais d'administration, devraient être égaux ou inférieurs. RBC GMA prendra en charge tous les frais associés aux modifications.

Incidences fiscales des objectifs de placement proposés. Des titres des fonds en transition seront rééquilibrés afin de mieux refléter la méthode et les stratégies de placement quantitatives QUBE. Le rééquilibrage pourrait produire des gains en capital. Les gains en capital nets réalisés en raison du rééquilibrage sont pleinement distribuables aux porteurs de parts des fonds en transition.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les objectifs de placement proposés susmentionnés à la rubrique « *Propositions – Information sur les objectifs de placement proposés* » de la circulaire de sollicitation de procurations, notamment les suivants :

- › des renseignements additionnels sur le contexte des objectifs de placement proposés;
- › des détails sur les objectifs de placement proposés;
- › les motifs des objectifs de placement proposés.

B. Fusions proposées – Aux assemblées, les porteurs de parts des fonds applicables seront appelés à examiner les fusions proposées à l’égard de certains des fonds (les « **fusions proposées** ») :

La fusion du Fonds d’actions canadiennes O’Shaughnessy RBC, du Fonds d’actions 100 % canadiennes O’Shaughnessy RBC, du Fonds de valeur américain O’Shaughnessy RBC (Non couvert), du Fonds de croissance américain O’Shaughnessy RBC, du Fonds de croissance américain O’Shaughnessy RBC II et du Fonds mondial d’actions O’Shaughnessy RBC (individuellement et collectivement, un ou les « **fonds dissous** ») avec le fonds issu de la fusion applicable (collectivement, les « **fonds issus de la fusion** » et, individuellement, un « **fonds issu de la fusion** »), comme il est présenté dans le tableau suivant :

| FONDS DISSOUS | FONDS ISSU DE LA FUSION |
|---|---|
| Fonds d’actions canadiennes O’Shaughnessy RBC | Fonds d’actions canadiennes QUBE RBC |
| Fonds d’actions 100 % canadiennes O’Shaughnessy RBC | Fonds d’actions canadiennes QUBE RBC |
| Fonds de valeur américain O’Shaughnessy RBC (Non couvert) | Fonds d’actions américaines QUBE RBC |
| Fonds de croissance américain O’Shaughnessy RBC | Fonds de valeur américain O’Shaughnessy RBC (qui sera renommé Fonds d’actions américaines neutre en devises QUBE RBC) |
| Fonds de croissance américain O’Shaughnessy RBC II | Fonds de valeur américain O’Shaughnessy RBC (qui sera renommé Fonds d’actions américaines neutre en devises QUBE RBC) |
| Fonds mondial d’actions O’Shaughnessy RBC | Fonds d’actions mondiales QUBE RBC |

Dans le cadre des fusions proposées, les porteurs de parts de chaque fonds dissous deviendront des porteurs de parts du fonds issu de la fusion pertinent.

Les fonds dissous susmentionnés seront liquidés à la suite de la réalisation des fusions. Les porteurs de parts de chaque fonds dissous recevront des parts de leur fonds issu de la fusion respectif susmentionné en fonction de la valeur liquidative par part respective du fonds dissous et du fonds issu de la fusion pertinents. Les fusions proposées devraient être réalisées dans le cadre d’une opération à imposition différée.

Incidences des fusions proposées sur les frais. Dans le cadre de ces modifications, les RFG globaux des fonds issus de la fusion, qui comprennent les frais de gestion et les frais d’administration, devraient être égaux et, dans plusieurs cas, inférieurs. RBC GMA prendra en charge tous les frais associés aux fusions proposées.

Incidences fiscales des fusions proposées. Les fusions proposées devraient être réalisées dans le cadre d’une opération à imposition différée, ce qui signifie que les porteurs de parts de chaque fonds dissous qui fait l’objet de cette fusion seront réputés disposer de chaque part du fonds dissous en échange d’un montant correspondant au prix de base rajusté de cette part, de façon que le porteur de parts ne réalise pas de gain ou de perte en capital à la disposition de parts du fonds dissous en échange de parts du fonds issu de la fusion pertinent. Les fusions qui auront lieu sur la base d’une imposition différée déclencheront la fin de l’année d’imposition à la fois pour les fonds dissous et les fonds issus de la fusion, ce qui entraînera la distribution des revenus gagnés et des gains en capital réalisés jusqu’à la date de distribution. Ces distributions devraient être versées le 12 mars 2026 aux porteurs de parts inscrits en date du 11 mars 2026. Des titres de chaque fonds dissous pourraient faire l’objet d’un rééquilibrage avant la fusion afin de mieux harmoniser le portefeuille de titres du fonds issu de la fusion pertinent. Le rééquilibrage pourrait produire des gains en capital. Les gains en capital nets réalisés avant la fusion en raison du rééquilibrage sont pleinement distribuables aux porteurs de parts des fonds dissous.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les fusions proposées présentées ci-dessus à la rubrique « *Propositions – Information sur les fusions proposées* » de la circulaire de sollicitation de procurations, notamment les suivants :

- › des renseignements additionnels sur le contexte des fusions proposées;
- › des détails sur les fusions proposées;
- › les motifs des fusions proposées.

C. Autres questions – étude des autres questions pouvant être dûment soumises à l’assemblée pertinente ou à toute reprise de celle-ci en cas d’ajournement ou de report.

Recommandation du comité d’examen indépendant

Les fonds disposent d’un comité d’examen indépendant (le « **CEI** ») qui examine les questions de conflit d’intérêts que lui soumet le gestionnaire. RBC GMA a soumis les objectifs de placement proposés et les fusions proposées (collectivement, les « **propositions** ») au CEI. Le CEI a examiné les propositions, telles qu’elles sont décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations, et a produit une recommandation favorable à leur égard après avoir déterminé que les propositions, si elles étaient mises en œuvre, produiraient un résultat équitable et raisonnable pour chacun des fonds.

Bien que le CEI ait déterminé que la mise en œuvre des propositions produirait un résultat équitable et raisonnable pour chacun des fonds et que nous, gestionnaire des fonds, recommandions aux porteurs de parts de voter en faveur des propositions, les porteurs de parts devraient examiner les propositions qui sont décrites plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations, consulter des conseillers au besoin et prendre leur propre décision.

Site Web où sont affichés les documents relatifs à l'assemblée

Nous vous rappelons de consulter la circulaire de sollicitation de procurations, disponible au rbcgam.com/management-information-circular-1026-f (en français) ou au rbcgam.com/management-information-circular-1026 (en anglais) et sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.com, avant de voter. Les documents demeureront affichés sur notre site Web pendant un an après la date de la présente lettre.

Exercice des droits de vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par téléphone, par Internet ou en personne. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration pour connaître la façon d'exercer vos droits de vote par l'un de ces moyens. **Les porteurs de parts sont fortement priés de faire parvenir leur vote par procuration avant l'assemblée.**

Les porteurs de parts qui ont le droit de voter mais qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée pertinente sont priés d'exercer leur droit de voter au moyen du formulaire de procuration ci-joint, qu'ils doivent remplir, dater, signer et envoyer à **Broadridge Investor Communications Solutions, au Data Processing Centre, P.O. Box 3700, Stn. Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9** de façon qu'il lui parvienne au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le mercredi 11 février 2026 ou au plus tard 24 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report. La procuration peut aussi être remise au président de l'assemblée au plus tard au début de l'assemblée. Une enveloppe adressée et affranchie a été mise à votre disposition. Par ailleurs, les porteurs de parts peuvent voter par téléphone en composant le 1 800 474-7501 (en français) ou le 1 800 474-7493 (en anglais) ou sur le Web à www.proxyvote.com au moyen du numéro de contrôle à 16 caractères indiqué sur le formulaire de procuration ci-joint. Veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations pour obtenir de plus amples détails.

Procédure de notification et d'accès

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, nous avons choisi de recourir à une procédure de notification et d'accès afin de réduire la quantité de papier dans les documents qui sont distribués en vue de l'assemblée. Plutôt que de recevoir une copie imprimée de la circulaire de sollicitation de procurations avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevez le présent avis qui présente la procédure pour consulter la circulaire de sollicitation de procurations en ligne ou pour en obtenir gratuitement une copie imprimée ou électronique. Pour de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez appeler au numéro sans frais 1 844 973-0593.

Comment obtenir une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez demander une copie imprimée de la circulaire de sollicitation de procurations en appelant au numéro sans frais 1 877 907-7643. Veuillez vous assurer d'avoir à votre disposition le numéro de contrôle à 16 caractères indiqué sur le formulaire de procuration et suivre les instructions fournies.

Avant le 13 février 2026, une copie de la circulaire de sollicitation de procurations vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez obtenir une copie de la circulaire de sollicitation de procurations avant les dates limites du vote par procuration indiquées ci-dessus, vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes, ainsi que du délai habituel prévu par Poste Canada pour l'envoi par la poste du courrier de première classe, et transmettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 2 février 2026.

Vous pouvez également demander une copie de la circulaire de sollicitation de procurations jusqu'à un an après la date de la présente lettre en composant le 1 877 907-7643. Dans ce cas, si nous recevons votre demande après le 13 février 2026, nous vous enverrons votre copie dans un délai de 10 jours civils.

Par ordre du conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de gestionnaire des fonds

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter

Administrateur, président et responsable, Services aux épargnants



**Gestion
mondiale d'actifs**